

Arrêté n° 4088-2026/VR/DRH/DEC fixant la liste des candidats déclarés aptes au recrutement sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation ouvert au titre de l'année 2026

LE VICE-RECTEUR DE POLYNÉSIE FRANÇAISE

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU le code général de la fonction publique, notamment ses articles L325-17 à L325-20 ;
- VU le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;
- VU le décret du 30 janvier 2026 portant nomination du vice-recteur de Polynésie française - M. André CANVEL ;
- VU l'arrêté du 31 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements ;
- VU l'arrêté du 26 décembre 2022 portant délégation de pouvoirs des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports aux recteurs d'académie et aux vice-recteurs des îles Wallis et Futuna, de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports ;
- VU l'arrêté du 24 avril 2026 fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation de l'emploi-type opérateur logistique ouvert au titre de l'année 2026 ;
- VU le procès-verbal de la commission de sélection chargée de l'étude des dossiers du recrutement sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation de l'emploi-type opérateur logistique en date du 13 mai 2026 ;
- VU le procès-verbal de la commission de sélection chargée du recrutement sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation de l'emploi-type opérateur logistique en date du 24 juin 2026 ;

ARRÊTE

Article 1 La liste des candidats aptes, par ordre de mérite, sous réserve des dispositions législatives et réglementaires applicables, au recrutement sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation ouvert au titre de l'année 2026, s'établit comme suit :

Emploi-type – Opérateur logistique :

1. M. Reia ATGER
2. Mme Vairahiti HAOATAI
3. M. Hitivai PAUTU
4. Mme Diana TEMAURIURI
5. M. Bruce BARNHARDT
6. Mme Ravahere TEHAAMARU
7. M. Pierre TERIITAUMIHAU
8. Mme Turiana TAUX
9. Mme Maheanui TAUTU
10. Mme Pevaiti STIN
11. Mme Hitirere RAAPOTO
12. Mme Maeva MARUHI
13. Mme Jessie MAUAHITI
14. M. Teremutea TETUANUI

15. Mme Barbara CHALUMEAU
16. Mme Léonie IOTEFA
17. Mme Wendy MARUAITU
18. M. Emanaiti TAPUTU
19. M. Tamatea TEAI
20. Mme Rainui TERIITAHU
21. M. Cédric MAETA
22. M. Yannick TOROHIA
23. M. Tapunui TEIPOARII
24. M. Tamarua JAMET
25. Mme Heiani OTTO
26. Mme Vina AIHO
27. Mme Wanda TEHUIOTOA

Article 2 Le secrétaire général du vice-rectorat de la Polynésie française est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Papeete, le 30 juin 2026

Le vice-recteur
de la Polynésie française

André CANVEL

